

2KL SOLUTIONS

Société Par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 500 €

Siège social : 61 rue de Lyon

75012 PARIS

922 217 211 RCS PARIS

DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE **EN DATE DU 15 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le quinze avril, Monsieur Pierre HILLAIRE, associé unique de la société 2KL SOLUTIONS a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'objet des présentes décisions est le suivant :

- Transfert de siège social,
- Modification corrélative de l'article concerné dans les statuts,
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 61 rue de Lyon 75012 PARIS au 13 rue Chamaillard 77930 CHAILLY-EN-BIÈRE à compter du 15 avril 2024.

DEUXIÈME DÉCISION

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts :

« Article 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au : 13 rue Chamaillard 77930 CHAILLY-EN-BIÈRE »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique